

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 07 AVRIL 2021 A 18H00**

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 07 AVRIL A 18H00**

Extrait affiché le :  
08 avril 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en visioconférence du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**3ème séance 2021**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Indemnités pour fonctions, sujétions et responsabilités particulières.

**Absentes excusées avant donné pouvoir** :  
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire  
Mme PIANT Noëlle à M. RAMBOURG Bernard

N° 33/2021

**Absent excusé** : M. BURGER Emmanuel  
**Secrétaire de séance** : Mme BENOIT Marie-Hélène.

Monsieur Bernard RAMBOURG, Adjoint délégué, expose qu'il y a lieu de compléter les délibérations n° 21/2011 du 11 mars 2011 et 73/2019 du 26 juin 2019 relatives aux indemnités du personnel pour fonctions, sujétions et responsabilités particulières en intégrant la filière animation.

Dans cet objectif, il est proposé d'ajouter les cadres d'emploi d'adjoint d'animation et d'animateur territorial de la filière animation à l'intérieur desquels Monsieur le Maire prendra des arrêtés individuels d'attribution de régime indemnitaire IFTS dans les limites suivantes :

- Cadre d'emploi d'adjoint d'animation : taux plafond de 8 fois l'IFTS,
- Cadre d'emploi d'animateur territorial : taux plafond de 8 fois l'IFTS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés de compléter les délibérations n° 21/2011 et n° 73/2019 par l'ajout des cadres d'emplois de la filière animation dans les conditions telles que décrites ci-dessus.

Les crédits au chapitre 012 du budget 2021 sont suffisants.

Ainsi fait et délibéré, en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

